|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 36e  | 2e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 16 avril 2002 | M. Sylvain Simard | Ministre d’État à l’Éducation et à l’Emploi, ministre de l’Éducation et ministre responsable de l’Emploi | PQ |

**M. Simard :** Mme la Présidente. D'abord, vous dire le plaisir que j'ai d'être en votre compagnie. C'est ma première présence à titre de ministre de l'Éducation à la commission de l'éducation. Vous savez l'estime que j'ai pour vous, Mme la Présidente. Je suis très heureux également de voir celui qui a été nommé récemment comme vice-président de la commission de l'éducation, le député de Saint-Jean, avec qui j'ai des liens très étroits. Et je suis heureux évidemment de travailler avec, des deux côtés de la Chambre, les représentants de cette commission.

Je pense que nous sommes tous conscients de l'importance du sujet qui nous réunit, et je suis certain qu'au cours des 20 prochaines heures... Le député de Westmount-Saint-Louis sera là pour une partie, tout ce qui touche l'enseignement supérieur et qui est son domaine, mais, nous, nous serons là pour les 20 heures, et je suis certain que nous serons motivés d'abord et avant tout par le désir de mieux approfondir les différents domaines qui touchent à l'éducation des étudiants et élèves du Québec.

Donc, Mme la Présidente, c'est avec beaucoup de... un sentiment de satisfaction et de plaisir que je suis avec vous aujourd'hui, parce que je sais que nous allons travailler très positivement ensemble. S'il devait se présenter au cours de nos travaux un moment où vous souhaiteriez que les choses évoluent différemment, vous nous le faites savoir, et nous serons le plus disciplinés possible, je vous le promets.

Alors, c'est avec fierté, je vous le disais, que je suis ici, parce que je le suis aussi à titre de membre d'un gouvernement qui a placé la jeunesse et l'éducation au cœur de son action et qui a donné suite à tous ses engagements envers le milieu de l'éducation, dans un contexte financier, nous l'admettrons tous, parfois difficile. Pour l'année financière qui s'amorce, les crédits accordés au ministère de l'Éducation augmentent de plus de 508 millions de dollars. Je dis bien: 508 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 4,8 % et fait passer le budget annuel de l'Éducation à 11 144 000 000 $ pour l'année 2002-2003.

Le gouvernement respecte ainsi tous les engagements qu'il a pris lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. Je ne vous citerai pas ici tous les commentaires favorables qui ont accueilli, dans les différents médias, l'annonce de ce budget, de ces crédits en éducation, des éditoriaux, des commentaires de tous les intervenants du milieu de l'éducation; j'aurai sans doute l'occasion, à la suite de remarques, de critiques tout à fait positives du député de Westmount-Saint-Louis, de rappeler ces citations le moment venu.

Ces sommes importantes, Mme la Présidente, qui ont été investies en éducation nous permettent de lancer deux nouvelles initiatives majeures. Et j'étais heureux tout à l'heure de pouvoir en parler dès la période des questions à l'Assemblée nationale, et nous aurons une annonce très bientôt dans ce secteur, une stratégie ambitieuse pour favoriser la réussite en milieu défavorisé et une politique d'éducation aux adultes et de formation continue.

Mentionnons qu'en plus des crédits budgétaires, nous avons consacré la somme de 657 millions de dollars en immobilisations, somme qui nous permettra d'améliorer la qualité des lieux d'enseignement et de construire des écoles et des pavillons universitaires. En fait, depuis 1997-1998, les dépenses du secteur de l'éducation sont passées de 9,449 milliards à 11,144 milliards, ce qui représente un ajout de 1,695 milliard sur une période de cinq ans.

Au cours de la dernière année, tous les établissements d'enseignement du primaire et du secondaire et les commissions scolaires se sont engagés dans l'opération des plans de réussite. Le ministère de l'Éducation les a tous analysés et a offert aux commissions scolaires de les aider dans la mise en œuvre des mesures adoptées ou dans l'élaboration de nouvelles mesures. Je suis convaincu qu'on aura l'occasion d'en parler au niveau collégial. Il en était de même d'ailleurs au collégial, où tous les cégeps ont été l'objet d'une analyse rigoureuse de leur situation et ont amorcé des actions qui mèneront -c'est le défi à relever -à une hausse significative de la diplomation à cet ordre d'enseignement.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a analysé ces plans de réussite et noté les efforts déployés par les collèges pour améliorer leurs résultats. Elle a fait des recommandations à chacun pour que tous s'assurent que leur plan permettra d'atteindre leurs objectifs de réussite et de diplomation et offrira son support en effectuant des visites dans les collèges; c'est d'ailleurs commencé.

Mme la Présidente, la principale caractéristique de l'opération Plan de réussite est sans doute l'engagement collectif des partenaires de l'éducation. Grâce à tous ces efforts, nos élèves sont remarquablement performants. Une analyse pancanadienne révélait récemment que les étudiants québécois francophones de 13 ans se classaient premiers à l'épreuve portant sur le contenu mathématique et deuxièmes sur la résolution de problèmes. Aux épreuves internationales, pour le suivi des acquis des élèves, le fameux programme PISA -parmi une liste de 32 pays de l'OCDE, c'est quand même extraordinaire, les pays les plus avancés au monde - les Québécoises et les Québécois de 15 ans se sont classés au 4e rang en lecture, au 4e rang en sciences et 2e rang en mathématiques. Agir tôt, en ce qui concerne les enfants, le fameux programme Agir tôt, c'est travailler résolument à accroître la réussite scolaire du plus grand nombre d'entre eux et la qualification de tous.

La réforme globale en cours à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire traduit bien la volonté du gouvernement de le faire. Mme la Présidente, je suis particulièrement heureux de voir l'enveloppe prévue pour le financement des commissions scolaires augmenter de plus de 324 millions de dollars. Notre gouvernement assure le financement des coûts de croissance de ce réseau et ajoute en sus, pour l'année scolaire 2002-2003, 60 millions de dollars au titre de réinvestissement qui résulte de l'engagement pris lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. En 2002-2003, ce réinvestissement nous permettra d'améliorer le mode d'allocation des ressources aux commissions scolaires en prenant en considération les nouvelles données démographiques et les besoins des élèves les plus à risque, de soutenir l'implantation de la réforme, d'agir pour la réussite scolaire dans les milieux défavorisés par la mise en place d'un nouveau programme, tout en poursuivant la mise en œuvre de la politique de l'adaptation scolaire Agir pour réussir. Et ça nous permettra aussi, Mme la Présidente, de mettre en œuvre la politique et le plan d'action de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Une de mes grandes priorités est de consolider la réforme au primaire et de faire atterrir en douceur la réforme au secondaire. La réforme est là pour rester, elle est issue d'un consensus des états généraux de l'éducation poursuivie par deux ministres de l'éducation. En raison des débats, il faut bien l'admettre, parfois un peu démagogiques sur toutes sortes de questions accessoires à la réforme -on se rappelle la saga des bulletins- on a peut-être oublié l'essence même de ce qu'elle est, cette réforme, c'est-à-dire une augmentation du nombre d'heures d'enseignement des matières de base, comme le français et les mathématiques et un rehaussement des exigences pour les élèves.

Au mois d'août 2001, nous avons mis le programme de formation de l'école québécoise à la disposition de toutes les enseignantes et de tous les enseignants du primaire. Cette nouvelle version, écrite dans un langage clair et simple, explique bien l'importance que nous accordons à l'acquisition des connaissances dans le développement des compétences. Ce programme de formation fournit plus de précisions sur les attentes que nous avons envers les élèves à la fin de chaque cycle. Il est aussi le résultat des efforts conjugués de 500 personnes, principalement des enseignantes, des enseignants qui en ont fait l'expérimentation. C'est un programme fait par et pour les acteurs du milieu de l'éducation.

N'oublions pas de souligner que nous avons consacré 14,4 millions de dollars supplémentaires sur trois ans afin de soutenir et d'accompagner le personnel scolaire. Au primaire, pendant l'année 2002-2003, l'application de la réforme se poursuivra au deuxième cycle et, après l'année d'appropriation en cours, le début de son application progressive au troisième cycle. Par ailleurs, je ferai connaître sous peu, mais vraiment dans très peu de temps, le calendrier et les principaux paramètres de mise en œuvre de la réforme au secondaire.

Mme la Présidente, malgré nos interventions des dernières années et les progrès accomplis, les progrès réels, une proportion importante de jeunes se heurtent à de multiples obstacles. Nous le savons tous, nous qui sommes députés et qui voyons la situation dans nos circonscriptions, les difficultés qu'ils vivent sont encore plus grandes lorsqu'ils viennent malheureusement de milieux défavorisés et ne peuvent obtenir le soutien nécessaire à la poursuite de leurs études. De nombreuses recherches ont démontré que les effets d'une faible scolarisation frappent plus durement les jeunes aujourd'hui que leurs aînés.

Ainsi, pour prévenir l'exclusion sociale - on pouvait toujours imaginer, il y a quelques générations, quelqu'un qui, n'ayant pas d'éducation, se tirait d'affaire; il en existe quelques exemples encore aujourd'hui, mais c'est excessivement rare... Pour prévenir l'exclusion sociale et professionnelle de ces jeunes, pour mettre fin à la spirale de la pauvreté dans laquelle plusieurs d'entre eux se trouvent engagés, il nous faut prendre des mesures énergiques et novatrices. Au cours des prochaines semaines, j'annoncerai une stratégie d'intervention pour les écoles secondaires en milieu défavorisé. Nous visons à soutenir ces écoles pour qu'elles offrent aux jeunes des chances de réussite égales à ceux des autres milieux. Cette stratégie, d'ailleurs, se situera dans la continuité de nos initiatives récentes pour favoriser un environnement éducatif qui soutient efficacement la réussite des élèves en milieu défavorisé: le programme-pilote que nous avons actuellement en œuvre, Agir autrement; le programme de soutien à l'école montréalaise; le plan d'action de la politique de l'adaptation scolaire, Agir tôt pour réussir. D'ailleurs, le ministère ajoutera dans ce programme 60,9 millions de dollars en 2002-2003, pour atteindre un niveau de ressources supplémentaires estimées à 180 millions de dollars en 2003-2004.

À la formation professionnelle et technique, maintenant, Mme la Présidente, nous sommes tous d'accord, des deux côtés de la Chambre, pour admettre que notre société a besoin d'hommes et de femmes qualifiés dans leurs domaines variés, qui appartiennent aux secteurs traditionnels comme aux secteurs de pointe. Les employeurs doivent pouvoir compter sur un bassin de travailleuses et de travailleurs compétents pour assurer le développement de leur entreprise et soutenir la concurrence internationale. À cet égard, nous avons affecté au cours de la dernière année 117,5 millions de dollars aux immobilisations et équipements de la formation professionnelle et technique, et nous savons que dans ces secteurs il est très important de disposer des locaux et du matériel à la fine pointe du progrès. Pour l'année scolaire 2002-2003, c'est une somme de 100 millions de dollars que le ministère prévoit consacrer à ce secteur névralgique de l'éducation.

Par ailleurs, après avoir révisé tous les programmes de la formation professionnelle en fonction des exigences du marché du travail, nous avons poursuivi nos efforts à l'enseignement collégial en mettant en œuvre 12 programmes de formation technique redéfinis sur la base des compétences. De nouvelles autorisations pour dispenser divers programmes ont également été accordées aux établissements d'enseignement. L'attribution de 21 autorisations permanentes nous a permis d'enrichir une carte des enseignements qui était déjà bien garnie.

Les Québécoises et Québécois bénéficient aussi, Mme la Présidente, d'un système d'éducation dont l'une des caractéristiques les plus remarquables est la grande accessibilité des études collégiales et universitaires. Dans le nouveau contexte de l'économie du savoir, c'est un acquis que nous devons préserver. Notre société et notre économie exigent de tous une formation de plus en plus poussée et le maintien, voire le rehaussement constant des compétences. Notre gouvernement entend protéger nos acquis et les développer. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement de maintenir, oui, je dis bien de maintenir le gel des droits de scolarité dans les universités. Ils sont les plus bas d'Amérique du Nord et le resteront. Nul besoin de longues analyses ni d'études approfondies pour se rendre compte que, en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur, c'est un atout précieux auquel on ne peut renoncer.

Mme la Présidente, le budget de dépenses pour l'enseignement supérieur, deuxième poste budgétaire en importance de l'éducation, passera, en 2002-2003, à 3 037 000 000 $, ce qui représente une augmentation de 149 millions. Ce budget tient compte, en plus du financement, de divers facteurs de croissance, du réinvestissement de 140 millions de dollars prévu pour la prochaine année scolaire, conformément aux engagements lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Depuis 1996, l'effectif des cégeps est en baisse constante. Nous prévoyons qu'il continuera de diminuer jusqu'en 2005, avant de recommencer à croître, ce qui pourrait conduire à la déstabilisation de plusieurs cégeps et à la remise en question de l'accessibilité aux études supérieures dans certaines régions si des mesures palliatives ne sont pas mises en œuvre. Dès 1999, le gouvernement a prévu dans le budget 2000-2001 une somme non récurrente de 6 140 000 $ pour soutenir les cégeps aux prises avec une baisse d'effectif. Par la suite, différentes mesures ont été adoptées afin d'aider les collèges touchés par ce problème. Ainsi, une nouvelle règle budgétaire a été instaurée à partir de 2000-2001 qui vise à atténuer l'effet budgétaire de cette baisse. Cette mesure s'est traduite par un soutien de 3,7 millions de dollars en 2001 et 4,2 millions en 2001-2002.

Conformément aux engagements pris par le ministre de l'Éducation lors de l'étude des crédits 2000-2001, un comité mixte composé de représentants du ministère et de la Fédération des cégeps a été formé pour étudier cette question. J'ai annoncé récemment, la semaine dernière, que mon ministère entendait donner suite aux recommandations de ce comité. Pour l'exercice 2002-2003, tel que je l'ai annoncé, nous allouerons une somme de plus de 15 millions de dollars aux cégeps plus particulièrement touchés par la baisse de leur effectif scolaire. Cet investissement dans le réseau collégial public reconduira la mesure mentionnée précédemment. S'y ajouteront des sommes pour consolider la base de financement des cégeps, répondre à des besoins particuliers, soutenir les programmes de formation technique dans une perspective d'accessibilité régionale et nationale, consolider l'offre de formation et contribuer à l'émergence de créneaux d'excellence. Ce faisant, Mme la Présidente, nous reconnaissons l'apport essentiel des cégeps sur l'ensemble du territoire québécois, en particulier comme outil de développement régional. Par ailleurs, nous poursuivrons avec les établissements nos efforts pour améliorer le taux d'obtention du diplôme à l'enseignement collégial.

Maintenant, pour l'enseignement universitaire, dans les quelques minutes qu'il me reste... vous le savez, Mme la Présidente, le ministère a conclu des contrats de performance avec toutes les universités. Nous avons convenu avec elles de l'utilisation précise des fonds supplémentaires de quelque 746 millions de dollars qui leur ont été accordés pour les années scolaires 2000-2001 à 2002-2003. Dans le cadre des contrats de performance, les établissements ont pris un ensemble d'engagements relativement aux éléments suivants: l'équilibre budgétaire, l'efficience de la gestion, l'encadrement des étudiantes et des étudiants et les cibles à atteindre en ce qui concerne leur réussite, le développement pédagogique, la pertinence de la formation, la performance en recherche et aux études supérieures, l'orientation vers les domaines stratégiques et la valorisation de la recherche.

Cette année, nous avons amorcé le suivi des contrats de performance. Déjà, on m'a indiqué, et je suis heureux de l'entendre, que les résultats de la plupart des universités sont conformes à leurs engagements. En outre, j'ai annoncé au cours des dernières semaines d'importants investissements en immobilisations dans les universités. Ce sont les suivants: agrandissement de l'École polytechnique, 50 millions de dollars - nous faisons plus que doubler la surface disponible dans cette école qui est en train de devenir la plus grande école d'ingénieurs au Canada; agrandissement de l'École de technologie supérieure, 35 millions; construction d'un pavillon en génie informatique et beaux-arts à l'Université Concordia, 82 millions de dollars; construction d'un pavillon en pharmacie, immunologie et cancer à l'Université de Montréal, 15 millions de dollars; pavillon Lorne Trottier à l'Université McGill, 7 millions.

Nous aurons l'occasion, jeudi, de parler d'aide financière aux études. Je peux dire que le gouvernement du Québec a permis à de nombreuses personnes d'accéder aux études supérieures, ce qui, dans bien des cas, leur aurait été impossible autrement. En 2001-2002, forts d'un budget de 41,7 millions... nous continuerons dans cette voie en 2002-2003. La semaine dernière, j'annonçais que pour une quatrième année consécutive le gouvernement du Québec indexera les prêts et bourses des étudiantes et étudiants québécois. À compter du trimestre d'été 2002, l'indexation sera de 2,7 %, et 87 926 étudiantes et étudiants verront leur aide majorée. Il s'agit d'une augmentation récurrente de 12 millions du budget du programme de prêts et bourses. Cette indexation touche les frais de subsistance hebdomadaire, les frais de transport et l'allocation pour les régions dites périphériques. Pour la prochaine année, nous mettrons en place un régime de prêts pour les études à temps partiel, et nous aurons l'occasion de nous réunir en commission au cours des prochaines semaines pour étudier ce projet de loi qui a été attendu depuis longtemps.

Je termine et je conclus, Mme la Présidente. Évidemment, nous aurons l'occasion de parler de ces divers programmes de l'administration du ministère de l'Éducation. Tout cela pour vous dire, Mme la Présidente, que j'aborde cette période importante de l'étude des crédits avec le sentiment que nous avons fait nos devoirs, que les crédits gouvernementaux... Même si nous souhaiterions évidemment - si l'équilibre fiscal, dans notre régime politique, nous permettait d'avoir de meilleurs revenus au Québec - même si nous souhaiterions avoir plus d'argent, je dois dire qu'à l'intérieur des ressources disponibles par le gouvernement du Québec j'ai l'impression que nous avons, premièrement, des crédits qui répondent aux attentes de l'ensemble des parents et des élèves au Québec et des milieux de l'éducation, deuxièmement, que nous les avons attribués, ces crédits, là où les besoins véritables se trouvent.

Il me fera plaisir évidemment, au cours de ces échanges, de répondre le mieux possible aux questions qui nous seront posées. Avec votre permission évidemment, je devrai modestement, je dois vous le dire... je ne suis là que depuis quelques mois. J'ai essayé de creuser chacun des dossiers. Mais, vous le savez bien, c'est un domaine très, très vaste. Alors, vous comprendrez qu'il arrivera souvent que je ferai appel aux experts qui m'entourent. Je ne les ai pas présentés. Permettez-moi au moins de présenter ceux qui m'entourent immédiatement. À ma droite, vous avez reconnu le sous-ministre de l'Éducation, M. Vézina; à l'extrême droite - mais il ne faut pas en tirer de conclusions - la sous-ministre responsable pour l'enseignement supérieur, Mme Germain; et, à ma gauche, la directrice de mon cabinet, Mme France Amyot.